

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Mairie de Vouillé
3 Place François Albert
86190 VOUILLE

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : ☐ M. ☒ Mme
 Nom : Lucas
 Prénoms : Florie-Anne
 Profession ou qualité : Membre du Comité Directeur
 Adresse :
 Association : Vouillé Volley Ball
 N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)
 Lieu : Gymnase Taillois
 Du : 28/02 à 18 heure(s) .. Au : 29/02 à 1 heure(s) ..
 et Du : à .. heure(s) .. Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) :

Fait à : VOUILLE

Le : 29/01/2018

Signature,

25/02/26

ARRETE DU MAIRE N° 09/26

Le Maire de Vouillé

Vu la demande ci-dessus,
 Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique
 Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :
 du : 28/02 à 18 heure(s) .. au : 29/02 à 1 heure(s) ..
 du : à .. heure(s) .. au : à .. heure(s) ..
 à (5) :

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 25/02/26

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie